



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 38

Texte de la question

M. Jean-François Chossy souhaite attirer l'attention M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la situation des majeurs incapables dont les biens sont gérés par des tuteurs, curateurs ou protecteurs sociaux. Ceux-ci appliquent les textes concernant la récupération sur succession par les conseils généraux de manière stricte, mais ils se demandent s'il ne serait pas opportun de prévoir par une circulaire que les personnes ayant accumulé un capital puissent y avoir accès. En effet, ces économies ont parfois été réalisées par leurs parents pour que leurs enfants puissent vivre dignement. Ce qui n'est pas le cas actuellement, car il apparaît que l'argent ainsi accumulé reste bloqué, sans que les bénéficiaires puissent y avoir accès.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4789

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)